Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260103-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 19 janvier 2026, à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Philippe BONNEAU, Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Dominique SÉVIN, Séverine DROUET, Michel ROZE (à c/ du point 2026.01.01), Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Patricia BOURNAI, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Christelle HOUIZOT (procuration à Emmanuel CASADO), **Karine PIQUET** (procuration à Sébastien COQUELIN), **Jean-Pierre BATON** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN), **David FROGER** (procuration à Anne CARRÉE), **Gilles BRIZAY** (procuration à Gilles DETRAIT), **Valérie LOUAZEL** (procuration à Benoît FOUCHER)

Excusé(e)s : Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.01.03 - FINANCES – Budget principal – Sortie de l'inventaire et de l'actif d'un matériel technique agricole hors d'usage (débroussailleuse STIHL FS 460 C)

Présentation : Louis HUBERT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1311-1 et L2241-1 ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code civil ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
Vu l'instruction NOR INTB 1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptables M57 ;
Considérant qu'il convient de prononcer la réforme d'un matériel technique agricole de type débroussailleuse STIHL hors d'usage ;

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260119-D20260103-DE

Conformément à l'article L3131-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles (article 1311-1 du CGCT).
Les différents modes de sortie d'immobilisations sont les cessions, les dotations en nature, les sinistres ou bien les mises à la réforme.
Dans tous les cas, l'ordonnateur et le comptable procèdent à la mise à jour respectivement de leur inventaire et de l'état de l'actif.
Pour cela, l'ordonnateur informe le comptable de la sortie de l'immobilisation.

La débroussailleuse STIHL FS 460 C (n°176689049) de série a été achetée le 03 mai 2012. Le moteur est hors service suite à une rupture de joints sur la culasse. De plus diverses pièces sont inutilisables. La vétusté et le coût de réparation trop élevé rendent l'appareil inutilisable.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la sortie de l'inventaire de la débroussailleuse STIHL FS 460 C,
- **AUTORISE** sa vente au prix total de 75,00 € TTC,
- **DIT** que l'enlèvement du matériel sera effectué par l'acheteur,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire et à la vente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT